



**13<sup>ème</sup> législature**

<b>Question N° : 104255</b>	<b>de M. Muet Pierre-Alain ( Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Rhône )</b>	<b>Question écrite</b>
---------------------------------	--	----------------------------

<b>Ministère interrogé &gt; Santé</b>	<b>Ministère attributaire &gt; Santé</b>
---------------------------------------	--

<b>Rubrique &gt; fonction publique hospitalière</b>	<b>Tête d'analyse &gt; infirmiers</b>	<b>Analyse &gt; carrière. revalorisation</b>
---	---------------------------------------	--

Question publiée au JO le : **05/04/2011** page : **3299**

**Texte de la question**

M. Pierre-Alain Muet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation des infirmières des hôpitaux publics. Chacun connaît leur dévouement, leur disponibilité, la pénibilité de leurs tâches. Pour autant, la reconnaissance que la société leur doit n'est pas à la mesure du travail effectué, ce qui sans aucun doute explique l'insuffisance de ces personnels et les difficultés du recrutement. En outre, des primes qui leur étaient accordées, parfois certes non statutaires, sont supprimées ou diminuées. Il en est ainsi pour les infirmières des hospices civils de Lyon qui se voient privées de la prime d'heure supplémentaire de nuit, soit 3 000 euros en moins par an, des primes d'urgences, de transport, de travail intensif de nuit, tandis que la prime annuelle de service est revue à la baisse. Il souhaite connaître les dispositions qu'elle entend prendre pour une juste reconnaissance du travail de nuit de ces personnels indispensables dans nos hôpitaux.